

**PROJET DE PROCES VERBAL N° 1**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018 A 17 H**

## **ORDRE DU JOUR**

Validation du compte rendu de la réunion du 12 Décembre 2017  
Validation facture supérieure à 5000 euros pour paiement  
Remboursement diverses factures  
Nomination délégué PNR des Baronnie  
Validation liste CCID  
DETR 2018  
Développement de la Commune Valdoule  
Remboursement caution  
Questions diverses

Le vingt et un février deux mille dix huit à 17 heures 00 s'est réuni le Conseil municipal de la commune nouvelle VALDOULE, convoqué le 14 février 2018

**Etaient présents : CORREARD Jean Louis, COMBE Liliane, JOUBERT Hervé, CORREARD Thierry, DEWILDE Claudine, TENOUX Gérard, BOUGEAUD Nathalie, AIMONIER Jean Luc, GARAMBOIS Denise, TENOUX Stéphane, AUBERT Eveline, ENDIGNOUS Lucile, GIROUSSE Gilles.**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**  
**CHARMET Brigitte a donné procuration à TENOUX Gérard**  
**CALISSI BARRAL Jonathan a donné procuration à TENOUX Stéphane**

**Etaient absents et excusés :**  
**BERENGUIER Jean, CORBIERE Jean , LOMBARD Philippe, AUBEPART André,**

Assistait également : Corinne TENOUX.

### **Validation du compte rendu de la réunion du 12 Décembre 2017 :**

Le compte rendu avait été joint à tous les conseillers. Aussi, il a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Validation facture supérieure à 5000 euros pour paiement**

Le Maire présente la facture de l'entreprise TP AUBEPART d'un montant TTC de 7 760.40 euros, afin de la faire valider, le montant étant supérieur à 5000 euros. Cette facture est relative aux réparations de diverses fuites d'eau sur le réseau de Montmorin Valdoule depuis juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 POUR, 0 CONTRE, et 0 ABSTENTION autorise le Maire à effectuer le règlement de cette facture.

### **Remboursement diverses factures**

Le Maire présente diverses factures à rembourser.  
Deux factures pour un montant total de 32.40 euros à Madame Eveline AUBERT (achat de voile d'hivernage pour décorations de la crèche de Montmorin Valdoule)

Une facture d'un montant de 96,00 euros à Madame Corinne TENOUX (pour le site internet, afin que ce dernier soit exempté de toute publicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, autorise le Maire à rembourser ces factures.

### **Nomination délégué PNR des Baronnies**

Le Maire fait part à son conseil municipal, que suite à la création de la nouvelle commune Valdoule, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués pour le PNR des Baronnies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions suivantes :

Membre titulaire : Gérard TENOUX  
Membre suppléant : Nathalie BOURGEAUD

### **Validation liste CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Le Maire présente la liste (titulaires et suppléants) de la CCID proposée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés cette liste, sachant qu'une sélection sera faite par les services fiscaux.

### **DETR 2018**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la DETR 2018, nous avons la possibilité de déposer un dossier « service à la population ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette opportunité et autorise le Maire à déposer un dossier DETR.

### **Développement de la Commune de VALDOULE**

Le Maire informe le conseil municipal d'une première réunion qui a eu lieu à Montmorin VALDOULE la veille, 20 février 2018. Elle rassemblait divers partenaires, notamment le Directeur Général des Services de IT05 (Conseil Départemental), le Directeur du CAUE, le Directeur du PARC NATUREL DES BARONNIES, la Directrice du PAYS SISTERONNAIS et la Directrices des relations avec les communes de la CCSB. Cette réunion avait pour objectif une réflexion commune sur des pistes à faire valoir, sur la définition d'axes de travail pour le développement de la commune nouvelle de VALDOULE. Trouver également des pistes de financements possibles. Différentes pistes sont à explorer, mais il serait souhaitable que le projet se définisse ou s'affine en passant par un rapprochement des acteurs du territoire qui seront associés : agriculteurs, habitants, retraités ... Les axes à explorer peuvent partir de l'attractivité du territoire. Cours d'informatique, tourisme, références patrimoniale, géologique, site préhistorique, télé travail et télé médecine avec le déploiement de la fibre, aménagement de locaux pour l'aide au maintien à l'autonomie des personnes âgées, kiné... agriculture : transformation de produits etc... Le tout pour aboutir à un diagnostic, révéler et exploiter l'existant pour se projeter dans l'avenir.

A été aussi évoqué le projet de création de 2 ou 3 logements lors de la réhabilitation d'un projet d'acquisition pour accueillir des familles.

Le Maire ajoute pour information que les projets d'acquisitions foncières de Valdoule Bruis et de Valdoule Montmorin sont toujours en attente de financements de la Région.

### **Remboursement de caution**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de la demande de la trésorerie de Serres, à savoir délibérer sur deux cautions de logement, une de 230 euros et une de 350 euros.

Après un rapide tour de table et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le remboursement de la caution de 230 euros. Par contre, n'est pas accepté le remboursement de la caution de 350 euros. Des titres seront émis en conséquence.

**Deux points qui ne figuraient pas à l'ordre du jour sont à rajouter. Après exposé par la première adjointe, Eveline AUBERT, le Conseil Municipal accepte de les traiter et de délibérer.**

#### **Location de l'appartement F4 à Bruis VALDOULE**

Madame Aubert fait part de la demande auprès de la secrétaire, d'une personne qui souhaiterait louer l'appartement de Bruis. Cette personne retraitée, vit seule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas louer ce T4, non adapté à une personne seule de par sa superficie. Le Conseil Municipal souhaite le garder pour une demande émanant d'une famille avec enfants.

#### **Entretien des extincteurs :**

Madame AUBERT fait part de la défaillance de l'entreprise ISOGARD en ce qui concerne l'entretien des extincteurs, et ceci malgré un contrat. Aussi, un courrier recommandé avec AR daté du 05 février 2018, dénonçant ce contrat, a été envoyé et a été réceptionné par ISOGARD le 12 février 2018.

Il est de notre responsabilité de prendre une décision rapide concernant la sécurité des immeubles de la Commune, aussi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Maire de contacter sans délai une entreprise.

#### **Questions diverses**

Il y aura lieu de demander plusieurs devis, pour l'entretien des chemins communaux et pour la peinture de la maison de la Cure à Sainte Marie, qui pourra ainsi être mise à la location..

Le Maire rappelle le grand évènement de la matinée, à savoir l'arrivée de la fibre et le rendez vous au col des Tourettes où a été servi le vin chaud et le délicieux gâteau aux noix, le tout offert gracieusement par le Restaurant de La Rabasse. A savoir que le vin chaud a été particulièrement apprécié du fait des conditions météorologiques extrêmes ce jour là.

La séance est levée à 19 h 40.